

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°06/2016

OBJET : COMITE D'ŒUVRES SOCIALES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Conseillers en exercice :	23
Présents :	15
Excusés :	8
Pouvoirs :	6
Votants :	21

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Annie BARBIER, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Aline ZANI, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire indique que l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations sociales destinées aux agents, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Ces aides sont prévues à l'article 9 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

La Commune est déjà venue en aide à certains personnels qui ont pu rencontrer des difficultés financières, via le Centre communal d'action sociale, en prenant en charge par exemple la moitié des frais de cantine. De même, des chèques cadeaux sont offerts à chaque agent à l'occasion du Noël du personnel.

Quelques agents ont pris l'initiative de créer un comité des œuvres sociales (COS) dénommé « Esprit Cohésion ». Ce « CE communal » a pour but d'organiser des événements conviviaux inter-services, d'améliorer le pouvoir d'achats des fonctionnaires territoriaux sur des prestations de loisirs, de venir en aide à certains personnels.

Monsieur le Maire salue cette initiative et propose de confier l'organisation du Noël du personnel au COS. Il suggère d'inscrire une ligne budgétaire pour le COS.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

ALLOUE une subvention communale de 10 000€ par an au comité des œuvres sociales « Esprit Cohésion », afin de couvrir les prestations sociales destinées aux agents de la Commune.

INSCRIT cette dépense au budget de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le